

Charlotte, au large de la côte occidentale du Canada. Ces étendues d'eau sont bornées par des lignes de fermeture des pêches qui entrèrent en vigueur en mars dernier.

La Norvège est l'un des sept pays dont les pêcheurs fréquentent depuis longtemps les pêcheries du large de Terre-Neuve et du golfe Saint-Laurent. Des navires norvégiens participent aussi depuis de nombreuses années à la campagne de chasse du phoque qui a lieu chaque année dans le golfe et le long de la côte sud-est du Labrador et de la côte nord-est de Terre-Neuve, secteur que l'on désigne habituellement sous le nom de "Front". Tout au cours de cette longue association, une collaboration constante et toujours plus intense s'est instaurée entre le Canada et la Norvège pour l'adoption de mesures relatives à la conservation des troupeaux de phoques et l'emploi de méthodes de chasse dépourvues de cruauté.

INDUSTRIE IMPORTANTE

Au cours des entretiens, on a souligné de part et d'autre l'importance économique de ces opérations de chasse et de pêche pour les gens qui y sont engagés. Dans les deux pays il existe des régions où ces activités constituent la principale source de revenu. Du côté norvégien, on s'est montré particulièrement inquiet des perspectives à long terme touchant la chasse du phoque, et l'on a reconnu, avec les représentants canadiens, la nécessité d'adopter des méthodes de conservation efficaces aptes à fournir un rendement soutenu.

De part et d'autre on a présenté des propositions constructives sur lesquelles pourrait éventuellement se fonder un accord entre les deux pays concernant l'avenir des opérations de chasse et de pêche. Ces propositions, si elles étaient approuvées, permettraient l'adoption de méthodes de conservation pratiques à l'égard de la chasse du phoque et amèneraient le retrait graduel des activités de pêche norvégiennes ainsi que l'acceptation de la juridiction canadienne en ce qui concerne la mer territoriale de 12 milles et les zones de pêche nouvellement établies au large des côtes orientale et occidentale du Canada.

Les accords proposés seront soumis aux deux Gouvernements concernés et une nouvelle réunion des deux parties aura lieu à Ottawa à la mi-juin.

LE CONSOMMATEUR ÉLÈVE LA VOIX

Le deuxième rapport annuel du Conseil canadien de la Consommation, qui a été publié récemment, signale que le consommateur canadien élève de plus en plus la voix et commence à se faire entendre au-delà du domaine traditionnel du commerce.

Le rapport, remis au ministre de la Consommation et des Corporations, M. Ron Basford, par le président sortant, M. David S.R. Leighton, rend compte en détail de l'activité du Conseil en 1970. Cet organisme a été établi en 1968 pour conseiller et

aider le ministre relativement aux questions touchant les consommateurs dans tout le Canada.

"Dans une année ou la situation a encore été caractérisée par un haut niveau d'inflation et de chômage et par la rareté de l'argent, la voix du consommateur canadien s'est fait entendre avec une force croissante et de plus en plus fréquemment à travers les organes d'information, à la tribune publique et dans les conseils du gouvernement, de l'industrie et du commerce", dit le rapport.

Le rapport mentionne que parmi les nombreux éléments nouveaux de la situation en 1970, plusieurs tendances fondamentales ont semblé se dégager, à savoir que la législation ayant trait aux consommateurs a été renforcée et mise à jour dans une mesure considérable, qu'on a pris plus nettement conscience des ramifications internationales des activités en matière de consommation et que "les organismes de consommateurs ont continué à élargir le champ de leurs intérêts en dehors du domaine de visée traditionnelle que constituent les activités se rapportant au marché".

REVUE DU TRAVAIL ACCOMPLI

"De plus en plus, dit le rapport, on a entendu des groupements de consommateurs s'exprimer sur des questions telles que la protection du milieu, l'inflation, les cartels, les taxes et les tarifs, et ce, dans une large mesure, parce que bon nombre des préoccupations traditionnelles des consommateurs étaient jugées moins essentielles au bien-être des consommateurs que ces questions de plus large portée."

Au cours de 1970, le Conseil a présenté au ministre des rapports ou des propositions sur divers sujets qui préoccupent les consommateurs, comme les ventes par recommandation et les pratiques de vente trompeuses, l'élimination de la taxe de vente fédérale sur la margarine, la politique de concurrence et des modifications de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, les appareils auditifs et les réalisations sans aide extérieure dans le domaine des magasins d'alimentation.

Au cours de ses cinq réunions en séance plénière tenues en 1970, le Conseil a également organisé un débat ouvert sur la consommation, à Winnipeg en novembre, et a patronné un colloque sur la publicité trompeuse, à Montréal en décembre. Des représentants des gouvernements ainsi que du monde des affaires et de l'enseignement ont participé aux deux réunions qui ont suscité un grand intérêt dans tout le Canada.

ÉTUDES EN COURS

Les programmes permanents, dont le Conseil s'occupe depuis son établissement, comprennent deux études des attitudes des consommateurs à l'égard de leurs droits sur le marché et la mise au point de deux nouvelles publications à paraître sur la consommation, un bulletin sur la consommation que publiera l'Université de Guelph et une publication dont la préparation est en cours sous la direction du professeur W.A.W. Neilson de l'école de droit Osgoode Hall de Toronto.